

## Réponse de Claude Langlois

Thérèse ou le retour à l'histoire

**Claude Langlois**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/assr/23871>  
DOI : 10.4000/assr.23871  
ISSN : 1777-5825

### Éditeur

Éditions de l'EHESS

### Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2012  
Pagination : 213-220  
ISBN : 978-2-7132-2329-7  
ISSN : 0335-5985

### Référence électronique

Claude Langlois, « Réponse de Claude Langlois », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 158 | Avril-juin, mis en ligne le 02 janvier 2016, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/assr/23871> ; DOI : 10.4000/assr.23871

---

Réponse de Claude Langlois

## Thérèse ou le retour à l'histoire

François Trémolières me pose, de deux manières différentes, une seule et même question que j'entends ainsi : peut-on, autrement que par méthode, et donc de manière nécessairement momentanée, enclore une recherche sur elle-même ? Plus précisément, sur quoi débouche cette quête qui aboutit à la découverte de l'écriture thérésienne ? Mes *Lectures vagabondes* montraient déjà la nécessité de sortir d'un enclos qui était aussi – ce qui rend difficile parfois la lecture de mes ouvrages – l'histoire d'une découverte en même temps que la présentation de son résultat. Ce qui conduit à offrir, en même temps que le déploiement des textes par leur historicisation, les modalités d'appropriation progressives d'un corpus par un docte ignorant, le temps aussi de son acculturation à ce milieu conventuel si singulier qu'est un couvent de carmélites à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Si l'on voulait user d'une autre comparaison, on trouve dans mes écrits thérésiens ensemble le carnet de l'ethnographe et les résultats de son enquête.

Quelle est donc l'historicité de Thérèse ? J'ai d'autant mieux entendu la question que je me la suis posée immédiatement, bien qu'autrement<sup>1</sup>. La réponse se lira mieux, en tout cas plus globalement, quand la thèse d'Antoinette Guise-Castelnuovo<sup>2</sup> sera disponible. Il est néanmoins plusieurs moyens<sup>3</sup> de jeter quelques ponts dans cette direction ou, si l'on préfère, de trouver un début de réponse à des questions pertinentes. Je ne prendrai qu'un exemple. Dans la compréhension du procès fait à Thérèse à partir de 1910, il est une étape indispensable, la publication à venir – et la traduction – des *animadversiones*, remarques acérées faites par les deux promoteurs de la foi qui se sont succédé sur ce dossier, Verde en 1914 et Mariani, par trois fois, en 1920 et 1921. Que dit encore Mariani en 1921, dans ses ultimes remarques, alors qu'il concentre ses attaques sur la maladie nerveuse de Thérèse ?

---

1. À travers l'enquête sur un désir de sacerdoce en provenance de femmes, disséminées dans la société française entre 1860 et 1920.

2. Antoinette Guise, *Thérèse de Lisieux et ses miracles. Recompositions du surnaturel (1898-1928)*, thèse de doctorat de l'EPHE, décembre 2006, à paraître, Le Cerf.

3. Notamment par l'histoire des Carmels à l'époque contemporaine, voir Jean-Dominique Mellot et A. Guise, *Histoire du Carmel de Pontoise*, t. II, DDB, 2005 ; et A. Guise-Castelnuovo, « Les fondations missionnaires des carmélites françaises aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles » in « Thérèse de Lisieux et les missions », *Histoire et missions chrétiennes*, n° 15, septembre 2010, p. 13-34.

Il m'est arrivé à moi aussi quand j'ai lu pour la première fois la biographie de la Servante de Dieu, *l'Histoire d'une âme*, ce qui arrive habituellement aux autres quand on lit avec ferveur la biographie d'un personnage de renom, rédigée admirablement, avec beaucoup de charme. J'ai éprouvé un très grand plaisir et une vraie délectation intellectuelle surtout quand j'ai rencontré certains épisodes qui, bien qu'ils ne racontent rien de très important, sont écrits avec une telle grâce et une telle élégance de style qu'ils séduisent le lecteur et le tiennent sous le charme. Mais aura-t-on pour autant le droit d'affirmer qu'il y a là le doigt de Dieu, agissant comme le guide d'un ouvrage destiné à montrer les trésors spirituels cachés de sa Servante bien-aimée ? Il n'est pas rare, quand on vient de lire un texte rédigé d'une plume alerte par un écrivain de talent, qui s'est dépeint lui-même avec de brillantes couleurs, qu'on ressent une sorte d'enthousiasme et qu'on soit presque forcé d'avouer que l'auteur a des qualités singulières et des mérites éclatants, parce qu'en travaillant à sa narration cet auteur a déployé un grand talent littéraire et a exposé remarquablement bien ses idées. C'est tout à fait ce qui se passe quand on lit ces biographies de la Servante de Dieu, qui charment singulièrement l'esprit et donnent au cœur des émotions attendrissantes<sup>4</sup>.

Ce jugement, qui reprenait une observation similaire faite en 1914 par Mgr Verde<sup>5</sup> – preuve que le nouveau promoteur de la foi n'avait pas été convaincu par les réponses réitérées des avocats de la cause sur ce point – m'allait évidemment droit au cœur. Au-delà d'une naïve satisfaction de savoir que, dès 1914, était posée en des termes proches, l'interrogation sur la qualité de l'écriture thérésienne, je voyais surtout apparaître une problématique que j'avais développée – à l'encontre d'une *doxa* qui se croyait renforcée par la publication des œuvres complètes<sup>6</sup> – mettant en avant l'importance d'une production autobiographique, qui tout à la fois faisait connaître la qualité de l'écriture (comme Mariani), mais qui faisait aussi de Thérèse le témoin principal de son procès (comme Verde). Il ne s'agissait donc point de me trouver des précurseurs – Bremond lui-même à sa manière<sup>7</sup>, dès 1904, témoignait déjà dans ce sens –, mais de montrer comment, dès la publication de *l'Histoire d'une âme*, apparaissait une contradiction essentielle entre le mythe de l'écriture d'obéissance, conduisant à annihiler toute possibilité que l'auteur soit un écrivain, et les procédures de séduction efficace qui étaient utilisées, à savoir la qualité de l'approche autobiographique<sup>8</sup>, la formalité hagiographique et la minutieuse attention portée aux choses de la vie.

D'où l'impérieuse nécessité de reprendre le dossier de l'après-Thérèse. D'abord, à l'évidence, par une meilleure connaissance de *l'Histoire d'une âme*<sup>9</sup>, au regard

---

4. *Novissimae animadversiones* du P. Ange Mariani, 19 février 1921 (Archives du Carmel de Lisieux), paragraphe 3. Traduction Anne Langlois.

5. A. Langlois, « Les objections de Mgr Verde : Thérèse, une sainte auto proclamée », *Actes* à paraître du colloque de 2010 sur le centenaire du procès de béatification.

6. Une œuvre sans écrivain pour la produire.

7. C. Langlois, « Premières rencontres : Henri Bremond, Dom Marmion... et Thérèse (1904-1911) », *Vie Thérésienne*, 204, octobre-décembre 2011, p. 52-59.

8. Y compris en unifiant trois documents en un seul.

9. On dispose de précieux articles de D.-M. Dauzet, C. De Meester et J. Baudry sur les débuts de l'histoire d'une âme qui ont nourri l'ouvrage rapide de G. Gaucher, *L'« Histoire d'une âme » de Thérèse de Lisieux*, Le Cerf, 2000.

notamment de la production hagiographique environnante, mais aussi grâce à l'étude détaillée de la confection d'un texte qui peut être considéré à la fois comme un *tissage* d'écrits divers de Thérèse, mais aussi comme un *métissage* opéré entre l'écriture thérésienne et sa réception immédiate par ses sœurs, Mère Agnès particulièrement, et par sa communauté même.

Seconde enquête, plus largement avancée : l'identification des premiers thérésiens, religieux pour l'essentiel, mais aussi prêtres et évêques, religieuses et laïques, qui réagissent à ce qu'ils ont lu, non par la quête d'une efficacité thaumaturgique<sup>10</sup>, mais en explicitant la nouveauté thérésienne au regard d'une tradition spirituelle dont ils sont porteurs<sup>11</sup> et sur laquelle ils interviennent parfois comme acteurs, par la production d'ouvrages qui participent à la mutation spirituelle dans laquelle l'*Histoire d'une âme* prend toute sa place<sup>12</sup>. Il n'est pas sans intérêt, par exemple, de voir que le carmel s'est adressé en 1898 à un prémontré pour cautionner la publication de l'*Histoire d'une âme* et qu'en 1919 le trappiste Dom Vital Lehodey, dans *Le saint abandon*, fait de Thérèse la référence principale d'un contemporain porteur de nouveautés spirituelles et la fait dialoguer avec deux grandes figures des siècles passés, François de Sales et Alphonse de Liguori<sup>13</sup>. En suivant cette direction fructueuse, on identifie trois manières conjointes d'historiciser Thérèse : définir une temporalité propre concernant la réception de l'ouvrage, marquée par l'histoire d'un livre (à partir de 1898) – inclus rapidement dans une « petite entreprise » prospère – qui devient bientôt celle du procès de son auteur (depuis 1910) ; vérifier comment se dit la nouveauté thérésienne par les modalités variées de son incorporation dans l'histoire de la spiritualité ; révéler, plus encore, le tissu régulier français où les jésuites occupent d'emblée une place importante, où les carmes romains apparaissent discrètement, mais où des religieux de proximité<sup>14</sup> sont plus encore présents, impliquant des familles de réguliers anciennes (bénédictine et franciscaine), mais aussi modernes (trappiste, eudiste, passionniste). S'il est impossible de définir le paysage spirituel de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en partant de la seule réception de l'*Histoire d'une âme*, le succès même de l'ouvrage, puis la rapide ouverture du procès de Thérèse, permettent au moins de peindre une toile de fond où rapidement les personnages de second plan, fondus d'abord dans le décor, prennent vie et deviennent fortement réactifs.

---

10. Elle n'est pas absente notamment par le don, dès 1899, de reliques par le Carmel en remerciement de textes d'approbation.

11. Par leur identité religieuse et par leur compétence ès spiritualité.

12. Notamment le passionniste Louis-Thérèse de Jésus agonisant (1818-1907), pour la génération précédente, et, pour la suivante, Dom Marmion (1858-1923), béatifié en 2000, et Dom Lehodey (1857-1948).

13. Dom Lehodey, père abbé de Bricquebec, s'est fait connaître du grand public en 1908 par *Les voies de l'oraison mentale*, en intervenant dans un débat qui redevenait actuel. *Le saint abandon* devint rapidement un classique comme en témoigne une 8<sup>e</sup> édition en 1942.

14. Proximité immédiate du Carmel de Lisieux, proximité médiata par l'intermédiaire du réseau des autres Carmels.

Il va sans dire que le procès de canonisation, comme le prouvent les remarques des promoteurs de la foi, joue, dans cette perspective, un rôle essentiel. Et de manière modeste, mais réelle, le colloque<sup>15</sup> du centenaire de 1910, année de l'ouverture du procès. C'est autour de ce procès que je voudrais prendre encore des exemples qui permettent d'esquisser des réponses à deux questions plus précises qui m'ont été posées.

Le premier a trait à un épisode jusqu'alors mal connu. Si le procès commence en effet officiellement en 1909<sup>16</sup>, par la demande du Carmel à la Congrégation des Rites, avec l'accord conjoint de l'Ordinaire et des carmes romains, comme « tuteurs » des carmélites, qui délèguent le travail à un vice-postulateur parisien (Mgr de Teil), ce dispositif, qui se révélera très efficace, n'allait pas tout à fait de soi. En effet, à partir de 1906, un premier projet de canonisation est porté par le représentant de la famille (l'oncle Guérin) et par son mandataire, l'abbé Prévost, prêtre canadien fondateur de congrégations au service des prêtres, bien introduit dans certains milieux romains (notamment auprès du Cal Vivès).

On pourrait certes passer par perte et profit cet épisode sans lendemain qui vit finalement échouer un prêtre aventureux qui flairait la bonne affaire, comme il l'avait déjà prouvé en s'appropriant les bénéfices de la diffusion de l'image du saint suaire de Turin, peinte par la sœur de Thérèse, sœur Geneviève. Mais il n'est pas interdit de suggérer un autre modèle interprétatif. La famille carmélitaine venait d'être honorée par deux béatifications récentes : en 1900, deux martyrs carmes du XVII<sup>e</sup> siècle, dont l'un normand, morts en Indonésie, et en 1906, les carmélites de Compiègne. Différence de période : c'est la première apparition, avec les carmélites, des martyrs de la Révolution ; différence aussi de cheminement : la béatification des carmélites s'est opérée par une voie spécifique, grâce à l'activité du vice-postulateur des martyrs de la Révolution, Mgr de Teil, et à la présence à Rome d'un postulateur sulpicien, qui veillait sur les intérêts des saints français. Cette différenciation entre *canal* carme romain et *canal* français renvoie aussi au partage qui traverse le carmel français, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, entre une tradition nationale (bérullienne) majoritaire et une tradition romaine (ralliement aux carmes) minoritaire. La venue d'un outsider (Prévost), témoin d'une pratique ultramontaine qui consiste à nouer une alliance directe entre un laïque (Guérin) et Rome par quelques relais efficaces (Veuillot, Prévost, Vivès), a eu paradoxalement comme conséquence de pousser au rapprochement des parties traditionnellement concurrentes, menacées dans leur prééminence sur le marché de la sainteté. L'évêque fait alliance avec les carmes romains ; ceux-ci fournissent le postulateur, mais c'est le vice-postulateur des carmélites de Compiègne qui sera à la manœuvre. L'histoire du procès ne serait donc pas le long fleuve tranquille que l'on a présenté habituellement<sup>17</sup>.

15. *Actes* en cours de publication, sous la direction de M.-D. Dauzet et C. Langlois.

16. Le procès des écrits et le procès *super virtutibus* ont lieu en 1910.

17. Voir notamment D.-M. Dauzet, « Thérèse de l'Enfant-Jésus, de Lisieux à Bayeux, le centenaire d'un procès de béatification », *Vie thérésienne*, 204, 2011, p. 27-35.

Allons en son cœur et au questionnement principal : Thérèse a-t-elle quelque rapport avec la crise moderniste à son apogée en 1907 (décret *Lamentabili* du Saint Office, encyclique *Pascendi* de Pie X). On connaît le sophisme scolastique : *post hoc, ergo propter hoc*. Peut-on passer d'un rapport de contiguïté à un rapport de causalité ? Si oui, comment opérer ? Un élément de réponse se trouve dans la déposition du jésuite Auriault<sup>18</sup> (1911) au procès ordinaire. Il est chargé de donner au phénomène thérésien sa caution de théologien et de spécialiste de l'histoire de la sainteté. Il entend évoquer l'actualité de Thérèse, et plus précisément son appropriation aux besoins contemporains : Thérèse lui semble « avoir des convenances remarquables avec les besoins des âmes à notre époque ». En conséquence « si de la mission reçue résulte un type nouveau de perfection chrétienne, il apparaît combien son action doit être efficace sur nos générations actuelles ». Et d'énumérer, de manière très scolaire (de *a* à *b*), les huit modalités de son action présente. Les maux auxquels la doctrine thérésienne entend remédier sont d'abord assez largement définis (matérialisme, incrédulité, satanisme), mais deux d'entre eux renvoient à l'actualité la plus immédiate puisque Thérèse peut aussi guérir de l'Américanisme (c) et du Modernisme (f) :

f) par le réalisme dogmatique de sa piété et ses rapports actifs avec Dieu, Notre-Seigneur, la Sainte Vierge, Saint Joseph, les Saints, l'Église, le Pape, l'Évêque, le Prêtre, les Âmes, elle confond le nominalisme de l'erreur moderniste et garantit les esprits contre un transformisme menteur qui détruit la personnalité de Dieu et l'historicité des mystères que nous croyons<sup>19</sup>.

On ne peut s'empêcher de pointer des propos mûrement pesés : *réalisme* dogmatique versus *nominalisme* et *transformisme*, ou, si l'on préfère, vérification expérimentale de la réalité du divin versus historicisation des mystères qui conduit à leur dissolution<sup>20</sup>. Thérèse est donc antimoderne, au moins en acte. Resterait à vérifier l'existence de propos similaires ailleurs et à voir la finalité de celui-ci, effet rhétorique ou conviction argumentée. Au cœur du procès, en tout cas, le théologien Auriault, en évident accord avec Mgr de Teil, a qualifié la spiritualité de Thérèse d'antimoderniste dans une perspective classique qui oppose actualité à modernité<sup>21</sup>.

L'interrogation résurgente, tout au long du procès, sur le quiétisme de Thérèse – et je réponds à l'autre question de F. Trémolières – est tout aussi symptomatique de la manière risquée de promouvoir une « petite voie » de confiance,

18. Auriault, Jean-Jules-Raoul (1855-1934), prêtre originaire du diocèse de Poitiers, entre dans la Compagnie de Jésus en 1881, professeur de dogme à l'Institut catholique de 1886 à 1904/1905, grand prédicateur.

19. *Procès informatif ordinaire de béatification et de canonisation de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus et de la Sainte-Face*, Teresianum, Rome, 1973, p. 394. (Abrégé PO)

20. Auriault est à l'origine d'une collection de théologie historique chez Beauchesne dont le premier volume, paru en 1904 (*Histoire de la théologie positive* de J. Turmel), fait l'objet d'une condamnation par l'Index en 1910.

21. C. Langlois, « Le catholicisme au XIX<sup>e</sup> siècle entre modernité et modernisation », *Recherches de science religieuse*, juillet-septembre 1991, 79/3, p. 325-336.

d'amour et d'abandon qu'on risque immanquablement d'inscrire dans une postérité toujours suspecte. Je me contenterai ici de quelques notations. D'abord, le procès en quiétisme, ouvert en 1910, continue jusqu'à 1997, puisqu'on y fait encore allusion dans la *Positio* pour le doctorat de Thérèse. Au Procès ordinaire, la réfutation du quiétisme est portée par quatre témoins, dont trois théologiens de poids : Auriault bien sûr, le jésuite Pichon, ancien directeur de conscience de Thérèse, et le prémontré Godefroy Madelaine, mais aussi par Marie de la Trinité, la seule novice de Thérèse qui ne fut pas de sa famille<sup>22</sup>. Le sujet est encore évoqué au procès apostolique dans les *Articles* initiaux, par le jésuite Flamérian et encore par Marie de la Trinité. Malgré ces précautions, Mgr Verde, dans ses *Animadversiones* de 1914, avait enfoncé le clou, par deux citations suspectes encadrant une accusation ferme :

Et deux ans avant de mourir, en l'année 1895, elle écrivait : « Jamais je n'ai entendu (Jésus) parler, mais je sens qu'il est en moi. À chaque instant, il me guide et m'inspire ce que je dois dire ou faire. Je découvre, juste au moment où j'en ai besoin, des lumières que je n'avais pas encore vues ; ce n'est pas le plus souvent pendant mes orations [sic] qu'elles sont les plus abondantes, c'est plutôt au milieu des occupations de la journée » (*Summ*, pag. 140 à la fin). Tout homme avisé comprend bien que cette façon de diriger sa vie peut être sujette à des égarements d'importance, et il jugera aisément que la Servante de Dieu n'a absolument pas été à l'abri de l'erreur quiétiste quand il lit attentivement ce qui suit : « Parlant de la prière, elle dit : En dehors de l'office divin, je n'ai pas le courage de chercher dans les livres de belles prières, je fais comme les enfants qui ne savent pas lire, je dis tout simplement au Bon Dieu ce que je veux lui dire, et toujours il me comprend. Pour moi, la prière est un élan du cœur, un simple regard jeté vers le ciel, un cri de reconnaissance et d'amour, au milieu de l'épreuve comme au sien de la joie, quelque chose d'élevé et de surnaturel qui dilate l'âme et l'unit à Dieu<sup>23</sup>. »

Au procès ordinaire, dans les deux plus importantes dépositions qui évoquent le quiétisme, l'avocat du diable était déjà intervenu pour obtenir des précisions. Citons seulement la déposition du Père Madelaine.

*De spe heroica*. – Ce que j'ai trouvé de remarquable dans l'état d'âme de la Servante de Dieu, c'est que, portée par l'attrait de la grâce, aux actes d'amour pur et désintéressé, jamais elle n'est tombée dans les illusions du quiétisme : l'espérance chrétienne reste en elle avec tous ses droits ; elle pratique l'abandon le plus filial, mais elle ne tombe jamais dans cette passivité quiétiste, qui exclut les actes. Elle réclame des autres dans sa direction, et pratique elle-même jusqu'au bout, l'exercice des vertus chrétiennes.

---

22. Les deux autres novices étaient la sœur de Thérèse, sœur Geneviève, et sa cousine, Marie de l'Eucharistie.

23. *Animadversiones* du Promoteur de la foi, Alexandre Verde, 8 avril 1914 (Archives du Carmel de Lisieux), paragraphe 5. Ce que M. Quirié, président du tribunal pour le procès ordinaire, résume en proposant une esquisse de réponse : « Tendances au quiétisme, en s'abandonnant à la direction intérieure de Jésus qu'elle sentait en elle. En considérant comme la meilleure prière celle qui est un élan du cœur, un simple regard jeté vers le Ciel, un cri de reconnaissance et d'amour. Quelque chose d'élevé et de surnaturel. Réponse : 1- Tout en s'abandonnant à la direction intérieure de Jésus, elle ne négligeait aucune pratique de la vie religieuse. 2- Elle ne dédaignait ni n'omettait aucune des prières prescrites par la Règle. » (Archives diocésaines de Bayeux)

Unique question du promoteur de la foi, après avoir entendu l'exposé complet portant sur les vertus de Thérèse : « Pensez-vous que le caractère absolu de cette disposition de confiance et de démission concorde de quelque manière avec le quiétisme ? » Réponse sans équivoque du témoin :

La pratique qu'elle adoptait pour elle-même dans l'exercice des vertus et qu'elle imposait aux novices montre qu'il n'y avait dans sa doctrine rien de tel. Elle entendait certainement que l'âme devait faire, de sa part, tout ce qui était en son pouvoir pour se garder dans l'innocence et s'exercer dans les vertus<sup>24</sup>.

L'exercice tient à l'évidence du jeu de rôle où chacun connaît les questions à poser et les réponses à faire. Mais chacun sait aussi que le quiétisme, notamment dans le contexte du Modernisme, ne peut être éludé.

Il revient toutefois à Marie de la Trinité<sup>25</sup>, dans le rôle de l'ignorante qui cherche à s'instruire, d'introduire sur le sujet le témoignage de Thérèse elle-même. Le prétexte est intéressant, car il s'agit de la prière la plus célèbre de Thérèse, l'*Offrande à l'Amour miséricordieux*, que l'*Histoire d'une âme* a fait largement connaître<sup>26</sup>.

Un jour, je lui dis que j'allais expliquer sa « petite voie d'amour » à tous mes parents et amis, et leur faire faire son « Acte d'offrande » afin qu'ils aillent droit au ciel. « Oh ! – me dit-elle – s'il en est ainsi, faites bien attention ! car notre petite voie mal expliquée ou mal comprise, pourrait être prise pour du quiétisme ou de l'illumination. » Ces mots, inconnus pour moi, m'étonnèrent et je lui en demandai la signification. Elle me parla alors d'une certaine Madame Guyon qui s'était égarée dans une voie d'erreur, et elle ajouta : « Qu'on ne croie pas de suivre notre “petite voie”, c'est suivre une voie de repos, toute de douceur et de consolations. Ah ! c'est tout le contraire ! S'offrir en victime à l'amour, c'est s'offrir à la souffrance, car l'amour ne vit que de sacrifice, et quand on s'est totalement livré à l'amour, il faut s'attendre à être sacrifié sans aucune réserve<sup>27</sup>. »

La remarque prêtée à Thérèse s'inscrit tout à fait dans sa pratique : de son vivant, elle entendait en effet limiter la diffusion de cette prière<sup>28</sup>, transcription d'une révélation fondamentale qui a eu, comme on l'a montré, un effet immédiat sur la rédaction de son autobiographie.

Il en est certes du quiétisme comme du jansénisme. De quoi parlait-on alors ? Lehodey, en 1919, prendra pour cible le semi-quiétisme. Le dossier est à instruire, d'abord en faisant retour à l'historiographie du sujet. On sait au moins qu'on

24. PO, déposition du 23 mai 1911, p. 519-520.

25. Novice que Thérèse a suivi avec attention.

26. Elle a été ultérieurement diffusée en fac-similé.

27. Dans son carnet rouge, qui lui a servi de notes préparatoires au procès, Marie de la Trinité avait notamment écrit : « Elle m'expliqua alors ces fausses doctrines inconnues pour moi ; je me rappelle qu'elle me cita M. Guyon comme hérétique. »

28. LV, p. 200 sq.

n'a pu évoquer la « petite voie » de Thérèse sans se trouver obligé de la situer par rapport au quiétisme ; on pressent aussi que ces précautions oratoires étaient nécessaires, mais que la doctrine thérésienne ne serait pas attaquée plus que de nécessité<sup>29</sup>. À vérifier, et pourquoi et comment.

---

29. Comme en témoigne un des « articles » du Procès apostolique, rédigés justement par Mgr Verde : « 79 – Que ce fut et c'est la vérité que l'espérance héroïque de la Servante de Dieu ne fut jamais séparée de la crainte du Seigneur. Elle n'accepta jamais les illusions du quiétisme, et même en pratiquant le plus filial abandon, elle ne tomba jamais dans la passivité quiétiste qui exclut les actes. Elle réclamait aussi dans la direction de ses novices l'exercice de la mortification et de toutes les vertus chrétiennes en particulier, et recommandait en même temps une méditation bien approfondie de la sévérité de la justice divine pareillement à celle de sa miséricorde infinie. » Il y aurait beaucoup à dire sur ce dernier point !